

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRÊTÉ du PRÉSIDENT**

N° 2023-177

VCY/SCD

**OBJET** : Liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au premier grade du cadre d'emplois des animateurs territoriaux

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son livre IV et ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, articles 4-2° et 9,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux, article 6,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment ses articles 4, 22 et 31,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment ses articles 14 à 17,

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne arrêtées par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne le 15 décembre 2020 révisées partiellement le 20 janvier 2022, conformément à l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée,

Considérant le fait que les cent-quatre-vingt-neuf (189) décisions de nomination dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux, jointes au présent arrêté, permettent, conformément aux dispositions du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 susvisé, à soixante-trois (63) emplois d'être pourvus au titre de la promotion interne au choix,

Considérant l'examen effectué le 20 juin 2023 par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, assisté du collège composé des représentants des employeurs des collectivités affiliées, des dossiers des fonctionnaires proposés par les autorités territoriales des collectivités territoriales et des établissements publics qui lui sont affiliés,

**ARRÊTE :**

**Article 1** : La liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au premier grade du cadre d'emplois des animateurs territoriaux est annexée au présent arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

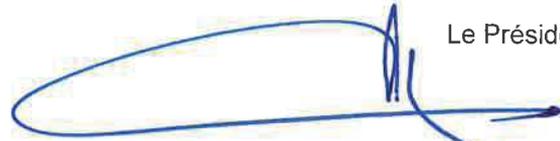
*L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).*

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents des collectivités et établissements publics affiliés au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne.

Fait à Pantin le 20 juin 2023

Le Président,



Jacques Alain BÉNISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne  
Député honoraire  
Président délégué du Conseil départemental  
Du Val-de-Marne



Publication sous forme électronique sur le site internet  
du CIG de la petite couronne [www.ciq929394.fr](http://www.ciq929394.fr)

Du ..21/06/2023..... au ..21/08/2023.....

*L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).*

Annexe à l'arrêté n° 2023-177 du 20 juin 2023 portant liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au premier grade du cadre d'emplois des animateurs territoriaux.

**Nom – Prénom**

**Collectivité ou établissement public**

AGGOUNE Mehena	CCAS DE GENTILLY
AMARA Samir	VANVES
APELETE Edem	VILLEJUIF
ASFOURI Malika	CLICHY-LA-GARENNE
ATIGUI Fatat Ouarda	EPINAY-SUR-SEINE
AUGUSTIN Karine	LA COURNEUVE
AVALOS MORALES Ivan	COLOMBES
BARECK Séverine	TREMBLAY-EN-FRANCE
BEGUIN Maria Teresa	LE PERREUX-SUR-MARNE
BELMOKHTAR Abdelhalim	TREMBLAY-EN-FRANCE
BENARD Faustine	CDE DE VINCENNES
BENDAOU Abdel-Hafid	SAINT-DENIS
BENFRID Hayette	ASNIERES-SUR-SEINE
BENOMARI Hocine	AULNAY-SOUS-BOIS
BOSSON Sebastien	NEUILLY-SUR-MARNE
BOUKILI Valérie	SAINT-MAURICE
BOUKOUM Gaelle	CDE DE VINCENNES
BURGALAT Mathieu	MONTREUIL
CHEKLIT Chabha	TREMBLAY-EN-FRANCE
COCO Sylvie	NOISY-LE-GRAND
DA SILVA Emmanuelle	EPINAY-SUR-SEINE
DA SILVA Leonor	LE PERREUX-SUR-MARNE
DALLET Cécile	ROMAINVILLE
DEHAVAY Marine	SURESNES
DIJOUX Philippe	BAGNEUX
DJEMAI Majda	GENNEVILLIERS
DULIEU Sandrine	BAGNEUX
FAVRIOU Magali	IVRY-SUR-SEINE
FERNOC Rosine	CLICHY-LA-GARENNE
FOSSEY Jean Cristophe	VILLENEUVE-LA-GARENNE
GALAI Anissa	NEUILLY-SUR-SEINE
GUEGUEN Laura	VILLEJUIF
HEBERT Stephane	CHAMPIGNY-SUR-MARNE
HUELLE Karine	VILLEMOMBLE
KEZ Miloud	GENNEVILLIERS
LABED Olfa	SCEAUX
LAMBEAU Jean Luc	PIERREFITTE-SUR-SEINE
LAMIRAULT Isabel	LA COURNEUVE

Annexe à l'arrêté n° 2023-177 du 20 juin 2023 portant liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au premier grade du cadre d'emplois des animateurs territoriaux.

<b>Nom – Prénom</b>	<b>Collectivité ou établissement public</b>
LEFEVRE Jocelyne	SEVRAN
MAAS Pauline	ASNIERES-SUR-SEINE
MACE Emmanuel	LE PRE-SAINT-GERVAIS
MAILLIER Mickael	BRY-SUR-MARNE
MANOUTCHAROW Anthony	SURESNES
MAREGA Mahadi	EPINAY-SUR-SEINE
MASSOT Anouck	BOULOGNE-BILLANCOURT
MEKAHLI Karima	ARCUEIL
MESSACI Yasmina	ORLY
MILANOVIC Celine	CCAS DE TREMBLAY-EN-FRANCE
MOTTET Claire	ROSNY-SOUS-BOIS
PERONI Christophe	FONTENAY-SOUS-BOIS
PROTAT Hinda	CDE DE VINCENNES
RAUZDUEL Daniele	BOISSY-SAINT-LEGER
REDJDAL Samir	NOISY-LE-SEC
RIET Laurent	BOIS-COLOMBES
RIMI Siham	VILLIERS-SUR-MARNE
SABAT Alexandre	LEVALLOIS-PERRET
SANE Derisse	MAISONS-ALFORT
SAYAH Nadir	MONTREUIL
SIALI Hamidou	BOISSY-SAINT-LEGER
SIMONNET Jerome	JOINVILLE-LE-PONT
TALBI Soufiane	PANTIN
TOURRAINE Christiane	FONTENAY-AUX-ROSES
VENKATACHELLAN Laheira	GARCHES

La présente liste est arrêtée à soixante-trois (63) fonctionnaires.

Fait à Pantin le 20 juin 2023

Le Président,

  
Jacques Alain BÉNISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne  
Député honoraire  
Président délégué du Conseil départemental  
Du Val-de-Marne



Publication sous forme électronique sur le site internet  
du CIG de la petite couronne [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)

Du 21/06/2023 ..... au 21/08/2023 .....